

La Fondation des Territoires de Demain répond à la consultation publique sur la politique d'innovation communautaire

- (1) Etes-vous d'accord avec l'appréciation de la Commission sur les principales réalisations et les lacunes des politiques communautaires en faveur de l'innovation?

La Fondation des Territoires de Demain (www.territoires-de-demain.org) exprime sa totale adhésion à l'analyse largement critique réalisée par la Commission quant à la situation de l'innovation en Europe aujourd'hui.

- (2) Est-ce que les politiques européennes d'innovation devraient se concentrer plus sur la réponse aux enjeux sociétaux ? Si oui, lesquels de ces enjeux devraient être prioritaires?

Les enjeux sociétaux sont essentiels bien sûr, mais c'est **une vraie approche systémique** qu'il nous faut aujourd'hui construire ensemble. La Fondation des Territoires de Demain a ainsi récemment participé à Malaga à la définition de ce que sera **l'espace numérique de la Méditerranée** dont la ville se veut devenir le hub et présenté les nouveaux paradigmes de la coopération pour les acteurs économiques et territoriaux de l'innovation. **L'Europe de demain doit de la sorte être perçue par tous les responsables comme un ensemble d'aires régionales d'innovation** : ce sera même à nos yeux, sa meilleure définition en termes purement prospectifs.

- (3) Est-ce que les politiques d'innovation devraient avoir une approche sectorielle particulière? Si oui, quels secteurs devraient être supportés et quelles mesures politiques particulières devraient être développées ?

Un chaînon manquant de la nouvelle économie basée sur la connaissance nous apparaît aujourd'hui de plus en plus clairement: celui d'un vrai statut de l'entreprise innovante, de l'entreprise de demain.

Il s'agirait là d'un statut qui transcende tout à la fois sa taille - de l'auto-entrepreneur à la PME - et ses activités - tant il est vrai que les services numériques les unifient aujourd'hui bien davantage qu'ils ne les séparent -.

- Un statut qui soit en effet d'abord social, permettant aux entrepreneurs d'être au cœur des priorités de nos sociétés, ce qui est évidemment aujourd'hui loin d'être le cas.
- Un statut intellectuel aussi, qui la mette au premier rang des objectifs des universités, des lieux de formation, des laboratoires et des nouveaux espaces de gestion, de création et de transmission de savoirs qui - à l'instar des Living Labs - sont amenés à se démultiplier dans nos villes et nos régions.
- Un statut économique bien sûr aussi, qui pourrait épargner à tous ceux qui n'ont pas choisi la facilité des modèles économiques traditionnels des lourdeurs administratives d'un

autre temps et des coûts que naturellement elle est par essence prête à reverser à son budget de RDI.

Une utopie, nous dura-t-on? Peut-être plus pour si longtemps, lorsque tous les acteurs des domaines évoqués auront pris conscience qu'il s'agit la non seulement des emplois, mais de l'employabilité de demain. C'est au fond de cela dont il s'agit lors de notre Journée des Territoires de Demain à Saint Mandé et de l'appel qui y sera lancé le 24 novembre 2009 (www.territoires-de-demain-estparisien.fr)..

- (4) Est-ce que les instruments existants de support à l'innovation devraient être ajustés afin de s'accommoder de la nature changeante de l'innovation et d'intégrer les nouvelles tendances de l'innovation (**innovation dans les services, innovation ouverte, innovation centrée sur l'utilisateur...**)?

La démarche attendue à ce jour par d'innombrables acteurs et plus innombrables encore porteurs de projets est précisément **une réelle flexibilité des dispositifs** qu'ont illustré à leur manière **la stratégie de Lisbonne** d'abord, les nombreuses rencontres de cette année de la créativité d'autre part - une année que nous avons nous-mêmes commencé au travers d'un séminaire organisé au Sénat à Paris sur les Laboratoires Vivants et l'innovation de rupture -.

Cette flexibilité, nous avons essayé quant à nous de la mettre en œuvre au sein du **Living Lab des Territoires de Demain**, ceci au moyen de plusieurs démarches territoriales globalisantes en **France**:

- la création de Centres Européens de Nouvelles Technologies - à Saint Julien en Saint Alban (Ardèche) par exemple - et leur accompagnement (www.territoiresdedemain-ardeche.com)
- la réalisation d'un centre de réflexion sur les nouvelles formes d'e-tourisme dans les bâtiments restaurés de l'abbaye d'Escaladieu (Hautes Pyrénées)
- le renouveau d'une petite collectivité devenue « village de la connaissance » à Peyresq (Alpes de Hautes Provenances)...

La réunion d'acteurs territoriaux (les habitants), économiques (jeunes entreprises innovantes) et de la recherche (laboratoires et universités) constitue ainsi le triptyque de la réussite en matière d'innovation de rupture à l'échelle des territoires.

- (5) Quels sont les obstacles les plus importants au sein de l'Union européenne afin de libérer les potentiels créatifs et novateurs, en particulier ceux présents au sein des PME innovantes?

L'obstacle majeur est une certaine cécité, du moins un vrai manque de visibilité de la part des organismes de représentation et des institutions sur **la genèse qui est celle d'une économie largement basée sur la connaissance et la gestion locale des compétences** (www.arenotech.org). La crise économique actuelle, au lieu de mettre en évidence un certain nombre de processus qui marquent cette naissance, l'a en réalité souvent occultée en termes de prospective territoriale.

Ceci nous a conduit à créer une dynamique regroupant un certain nombre d'experts - dans le domaine notamment de l'intelligence économique et territoriale - et à lancer un véritable appel sur l'absence européenne dans les enceintes de détermination de création de normes et de labels, ceci à l'occasion là encore de notre journée du 24 novembre. **La mobilisation des expertises et des compétences sera ainsi au cœur de l'Appel de Saint Mandé.**

- (6) Quelles sont les implications pour la politique de recherche des changements nécessaires en matière des politiques de support à l'innovation (par exemple pour ce qui concerne l'objectif de répondre aux grands enjeux de société...?)

Les enjeux de société ne se décrètent pas dans un séminaire de responsables : ils s'analysent, s'illustrent, se complémentent, en un mot se vivent à la lumière de **réflexions prospectives** pleinement intégrées au travers des interventions de responsables européens et de la communication de l'ensemble des commissaires et de leurs services (www.villesnumeriques.org).

Ils supposent aussi un indispensable recul et une prise en compte de l'histoire de l'ensemble des horizons culturels qui composent l'histoire européenne. Si une stratégie de l'innovation est vécue comme une « première » en Europe, elle a déjà échoué avant même d'avoir pu être déployée. **Chacun sait qu'au contraire combien l'innovation a caractérisé de nombreux moments, de nombreuses « Renaissances »** dans notre passé commun et il est indispensable que toute politique en la matière dans les années qui viennent s'y réfère.

- (7) Quelles possibilités existent pour mieux faciliter la consolidation « d'écosystèmes » d'innovation de classe mondiale ou de clusters en Europe de niveau régional, tout en prenant en compte les industries émergentes?

Au-delà de la stratégie actuelle de clustérisation des villes et régions européennes - une stratégie objectivement aujourd'hui passablement dépassée -, il est absolument essentiel de démultiplier les incitations à la « marschalisierung » des territoires au travers certes d'écosystèmes de l'innovation tout à fait essentiels, mais eux-mêmes appuyés sur deux strates complémentaires :

- la première est constituée de **réseaux de compétences reliant ces écosystèmes** (à l'instar de l'**Allemagne**): nous savons en effet que nous entrons dans une économie du lien, où certes les polarités de compétence sont essentielles tout simplement au développement économique, mais où ce qui compte encore plus réside dans des synergies de gestion des liens - horizons ou verticaux - qui les unissent.
- la seconde est marquée (on prendra ici des **exemples espagnols**) par la généralisation d'espaces de l'innovation et de maisons de la connaissance (Estrémadure), de quartiers de la connaissance (Poblenou à Barcelone) et de manière générale de créations de grandes cartographies territoriales de la connaissance : l'Europe doit être perçue, vue, déclinée comme un grand « Atlas de compétences, de références et de savoirs ». Un « Atlas » où puissent les individus et les entrepreneurs, tout comme les

hommes politiques et les formateurs : sans cela, point de durabilité du développement économique, point de politique en matière de services numériques et d'e-administration, point d'analyses sur l'itinérance cognitive et les nouvelles mobilités intelligentes qui caractériseront les territoires de demain.

- (8) Comment pourrait-on renforcer la coopération entre les programmes d'appui à l'innovation, que ce soit aux niveaux régionaux, nationaux ou européens, afin de relever les nouveaux défis plus rapidement et plus efficacement?

Seule l'approche locale - et donc le niveau des collectivités territoriales - est pertinente à ce niveau, et en aucun cas le niveau national dont les compétences en la matière sont généralement totalement inexistantes. Seule donc l'institution territoriale d'une part et **leur accompagnement par des pôles de compétences et de savoirs** sont aujourd'hui à même d'assumer la création de tels liens entre programmes.

- (9) Que pourrait faire l'UE pour assurer un accès adéquat aux financements pour les PME et les entrepreneurs?

Bien des mesures ont été proposées - et l'on n'y reviendra pas ici -. On sait que les grands projets - largement financés - ont été privilégiés ces dernières années et l'on s'aperçoit à présent à peine que ce fut là une lourde erreur. Des dynamiques agiles, répétées, flexibles doivent caractériser demain les appels d'offres européens, et non des montages abstraits entre partenaires qui généralement n'ont même pas fait leurs preuves en matière de synergies effectives pour produire ensemble du savoir, publier ensemble, expérimenter et exploiter conjointement ! **C'est tout le contraire qui manque à l'Europe : l'exigence à tous les niveaux de compétences fortes, de connaissances de haut niveau pour juger, penser, formuler et aider à faire !**

Une condition se fait impérative : seule une bonne connaissance des réalités locales par les évaluateurs des programmes et des appels d'offres peut aujourd'hui permettre de mettre en place de meilleurs cadres de financement, **seule la gestion** par exemple, **des identités d'un territoire peut renforcer largement les mécanismes les plus innovants** : une excellente connaissance d'une région ou d'un espace économique ou géographique peut uniquement permettre de déployer de manière pertinente un projet et bien souvent l'évaluation d'un programme et son accompagnement : or, bien souvent les responsables n'en disposent pas. Des horizons d'expertise entièrement nouveaux sont nécessaires.

L'unification linguistique - les réponses d'appels d'offres presque toujours exclusivement en anglais - apparaît ainsi aujourd'hui à cet égard comme une aberration absolue, tant il est vrai qu'un usage peu ciblé et linguistiquement peu précis a amené nombre de projets pertinents localement, mais formulés dans un « globish » hasardeux, à priver des collectivités d'un accompagnement éminemment créatif et nouveau. Pour l'accompagnement de l'innovation, les Etats-Unis d'Europe qu'il nous faut accompagner de nos vœux de militants européens doivent d'abord mettre au premier plan leur richesse en matière de langues qui, à l'instar des frontières, unit bien plus qu'elle ne sépare !

- (10) Est-ce que l'UE pourrait contribuer à exploiter le potentiel d'innovation dans les services publics?

Plus difficile, l'intervention de l'UE à ce niveau s'avère à l'évidence souhaitable, mais là encore l'essentiel se situe au niveau de la fonction publique territoriale d'une part et dans l'exemplarité en la matière des institutions européennes d'autre part.

- (11) Comment les programmes de financement communautaires pour l'innovation, notamment le 7e PCRD, le CIP et les Fonds structurels, pourraient être simplifiés et rationalisés?

Le véritable processus de rationalisation part de même des territoires de proximité, et ce sans que des instances de représentation nationale s'y retrouvent mêlés : sans conjonction à ce niveau, les financements n'ont que des chances extrêmement réduites d'être mises à disposition des entités les plus novatrices.

- (12) Quelles pourraient être des objectifs réalistes - quantitatifs comme qualitatifs - significatifs pour la future politique européenne d'innovation?

Un commissaire et une vraie équipe d'innovateurs qui ont fait leurs preuves en ce domaine peuvent évidemment constituer un vrai point de départ. **La constitution de KICS au sein de l'EIT peut – sous leur autorité – être largement démultipliée**, même avec des moyens moins importants. La « Knowledge and Innovation Community » que nous avons ainsi construite (<http://kic.territoires-de-demain.org>) se tient en tout cas à la disposition des futures équipes pour construire une Europe basée sur des équipes pluridisciplinaires et de provenances diverses. Des équipes intégrant - des exemples existent (comme en **Finlande**) - petites entreprises et citoyens : l'objectif peut être réaliste.

Il est important enfin que l'un des axes de communication de la Commission soit celui d'une Europe constituée de polarités de compétences multiples. Remarquons à cet égard le manque quasi-total de communication sur la stratégie de Lisbonne auprès des citoyens : à cet égard, dans le cadre de l'indispensable et urgente relance de cette stratégie, tout est ainsi à refaire.